PREMIER GRADE DU CADRE D'EMPLOIS D'INTEGRATION DE CATEGORIE B CLASSEMENT SUITE A CHANGEMENT DE CATEGORIE (CONCOURS OU PROMOTION INTERNE)

• Décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

(http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000028539499&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id)

SITUATION DANS L'ECHELLE 6 DE	SITUATION DANS LE PREMIER GRADE DU CADRE D'EMPLOIS D'INTEGRATION DE CATEGORIE B	
LA CATEGORIE C	ECHELON	ANCIENNETE CONSERVEE DANS LA LIMITE DE LA DUREE DE L'ECHELON
9 ^{ème} échelon	12 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise dans la limite de deux ans
8 ^{ème} échelon	11ème échelon	Ancienneté acquise
7 ^{ème} échelon	10 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise
6ème échelon	9 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise
5ème échelon	8 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise
4 ^{ème} échelon	7 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise
3 ^{ème} échelon	6 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise
2ème échelon	5 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise, majorée d'un an
1er échelon	5 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise

SITUATION DANS L'ECHELLE 3,4 et 5 DE LA	SITUATION DANS LE PREMIER GRADE D'INTEGRATION DE CATEGORIE B		
CATEGORIE C	ECHELO N	ANCIENNETE CONSERVEE DANS LA LIMITE DE LA DUREE DE L'ECHELON	
12 ^{ème} échelon (ECH 4-5)	10 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise dans la limite de deux ans	
11 ^{ème} échelon	9 ^{ème} échelon	¾ de l'ancienneté acquise	
10 ^{ème} échelon	8 ^{ème} échelon	¾ de l'ancienneté acquise	
9ème échelon	8 ^{ème} échelon	Sans ancienneté	
8 ^{ème} échelon	7ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise	
7 ^{ème} échelon	6 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise	
6 ^{ème} échelon	5 ^{ème} échelon	½ de l'ancienneté acquise, majorée d'un an	
5ème échelon :			
- A partir d'un an	5 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise au-delà d'un an	
- Avant un an	4 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise, majorée d'un an	
4ème échelon :			
- A partir d'un an	4 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise au-delà d'un an	
- Avant un an	3 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise, majorée d'un an	
3ème échelon :			
- A partir d'un an	3 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise au-delà d'un an	
- Avant un an	2 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise, majorée d'un an	
2 ^{ème} échelon	2 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise	
1 ^{er} échelon	1 ^{er} échelon	Ancienneté acquise	